2014-09-16
2014-0706

Adjuvant AMIGO®

SOLUTION

POUR UTILISATION AVEC LES HERBICIDES DE POSTLEVÉE SELECT® , CENTURION® OU SHADOW® RTM

AGRICOLE

GARANTIE : Ester phosphorique tensioactif .....30 %

Avertissement, contient l'allergène soja

N° D'HOMOLOGATION : 22644

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT : CAUSE UNE IRRITATION GRAVE DES YEUX ET DE LA PEAU

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

CONTENU NET : 9 LITRES

Arysta LifeScience Corporation
8-1, Akashicho
Chuo-ku, Tokyo, 104-6591,
Japon

Arysta LifeScience North America, LLC
15401 Weston Parkway, Suite 150
Cary, NC 27513
É.-U.

Renseignements sur le produit : 1-866-761-9397

En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, composer le numéro de téléphone d'urgence : 1-800-424-9300 (24 heures par jour).

MODE D'EMPLOI :

L'adjuvant AMIGO doit être utilisé uniquement dans un mélange en cuve avec les herbicides de postlevée SELECT, CENTURION ou SHADOW RTM pour la suppression des graminées, des céréales spontanées et du chiendent dans les semis de luzerne, les haricots communs secs (variété *Phaseolus vulgaris* seulement), les bleuets en corymbes, le canola, les pois chiches des types desi et kabuli, la coriandre, le fenugrec, le lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linolénique), les pois des champs, lentilles, la moutarde orientale de types condimentaire et oléagineuse, la moutarde blanche, les oignons secs, les pommes de terre, les œillets des Prairies, le soja, les épinards et les tournesols.

Utiliser l'adjuvant AMIGO à raison de 0,5 % v/v à 1,0 % v/v, avec le taux recommandé de SELECT, CENTURION ou SHADOW RTM tel que indiqué sur l'étiquette de chaque produit.

PRÉCAUTIONS :

AVERTISSEMENT : Cause une irritation grave des yeux et de la peau.

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter une chemise à manches longues et un pantalon long durant toutes les activités, ainsi que des lunettes protectrices, un écran facial et des gants résistant aux produits chimiques durant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations. Laver immédiatement la peau et les yeux éclaboussés par le produit concentré. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation de ce produit. Éviter de travailler dans le brouillard de pulvérisation. Bien se laver les mains et la peau exposée après l'utilisation du produit. Entreposer le contenant bien fermé loin des semences, de l'engrais, des plantes et des denrées alimentaires. Éviter la contamination des étangs, des ruisseaux, des rivières et des autres sources d'eau.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS : Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion, appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

ENTREPOSAGE : Ce produit peut être entreposé à n'importe quelle température.

ÉLIMINATION :

Élimination du contenant recyclable : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir : Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut

se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

AMIGO®, SELECT®, CENTURION® et SHADOW® sont des marques déposées d'Arysta LifeScience Corporation.